

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Emploi - Economie sociale et
solidaire – FQ / AM
N° 2019-D-392

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ADEL TPE 16 - JURY DU 4 JUIN 2019

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 », modifiée par la délibération n° 63 du 4 avril 2019
- VU, la convention signée 12 mai 2017 avec l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16.
- VU, le procès verbal du jury du 4 Juin 2019 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16.

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 44 370,78 €.

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

Nom du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
L'authentique pizza GOULET Yann	Kiosque pizza	10 000,00
Spa de la Nouere COUPRIE Cindy	Spa –Sauna-Hammam	10 000,00
Feeling Spa FLEURY Caroline	Développement Spa	7 500,00
Edition LA LIAUD Anthony	Jeux de société	5 699,75
Bellade JABOUILLE Manon	Développement salon d'esthétique	7 500,00
Le coin du grenier LADAN Jean	Brocante permanente	3671,03
TOTAL		44 370,78

.../...

Article 3 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal 2019 –nature 204 218/90 20 service 71 et nature 204 218/94 service 92

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l')intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **7/10/19**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **7/10/19**
Publié ou notifié,
Le **7/10/19**